

Transporteur

Justificatifs : PDF, PNG ou JPEG ; 5 Mo maximum par pièce. Logo : PNG ou JPEG, 2 Mo maximum.

Entreprise

- ☐ Justificatif d'immatriculation et SIRET
- ☐ Assurance couvrant l'activité professionnelle, avec date de fin de validité
- ☐ Autorisation professionnelle adaptée à votre activité de transport
- ☐ Convention Karel applicable complétée et signée (acceptation de la charte enregistrée séparément)

Chaque véhicule proposé

- ☐ Certificat d'immatriculation et immatriculation exacte du véhicule
- ☐ Procès-verbal complet de contrôle technique favorable en cours de validité et prochaine échéance ; ou justificatif du premier contrôle non encore exigible pour un véhicule récent

Présentation du partenaire

- ☐ Logo PNG ou JPEG (2 Mo maximum) et autorisation d'utilisation pour l'affichage dans Karel ; distinct de la qualification administrative

La nature des autorisations est vérifiée selon votre métier : taxi, VTC, navette, minibus ou autocar. Les références seules ne remplacent pas les fichiers. Déposez les pièces après création de votre espace.

Vous pouvez créer votre dossier et revenir déposer les pièces. Karel vérifie le dossier avant activation ; une inscription seule ne constitue pas une qualification professionnelle.